

**SCANNER**Version 1 / F  
102000002573

1/7

Date de révision: 07.03.2007  
Date d'impression: 09.03.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial SCANNER  
Code du produit (UVP) 05938929  
Utilisation Herbicide  
Société Bayer Environmental Science  
16, rue Jean-Marie Leclair  
69009 Lyon  
France

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25  
Téléfax +33(0)4.72.85.27.99  
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Concentré soluble (SL)  
MCPA/2,4-D/Clopyralid 175:150:35 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
MCPA, sel de DMA	2039-46-5 218-014-2	Xn	R20/21/22	21,50
Sels de 2,4-D	2008-39-1 217-915-8	Xn, N	R22, R41, R43, R51/53	18,60
Clopyralid, sel de monoéthanolamine	57754-85-5 260-929-4	Xi	R36, R43	4,60

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.  
Risque de lésions oculaires graves.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.



## SCANNER

Version 1 / F  
102000002573

2/7

Date de révision: 07.03.2007  
Date d'impression: 09.03.2007

### Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### Avis aux médecins

### Symptômes

Activité cardiaque irrégulière, toux, Douleur abdominale

### Traitement

Il n'existe pas d'antidote spécifique.  
Traitement initial : symptomatique.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Récupérer avec un produit absorbant (ex. sable, kieselguhr, liant universel).  
Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger  
Assurer une ventilation adéquate.

**SCANNER**Version 1 / F  
102000002573

3/7

Date de révision: 07.03.2007  
Date d'impression: 09.03.2007

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hors de portée des enfants.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas entreposer près des acides

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Sels de 2,4-D	5742-19-8	10 mg/m <sup>3</sup> (VME)	2003	INRS (FR)
Diméthylamine	124-40-3	18 mg/m <sup>3</sup> / 10 ppm (VLE)	2003	INRS (FR)
Diméthylamine	124-40-3	1,9 mg/m <sup>3</sup> / 1 ppm (TWA)	07 2004	FR IND
Diméthylamine	124-40-3	3,8 mg/m <sup>3</sup> / 2 ppm (STEL)	07 2004	FR IND
Diméthylamine	124-40-3	3,8 mg/m <sup>3</sup> / 2 ppm (TWA)	05 2003	EU ELV
Diméthylamine	124-40-3	9,4 mg/m <sup>3</sup> / 5 ppm (STEL)	05 2003	EU ELV

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

## Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

## Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains

**SCANNER**Version 1 / F  
102000002573

4/7

Date de révision: 07.03.2007  
Date d'impression: 09.03.2007

---

	systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide
Couleur	brun foncé

**Données de sécurité**

pH	7,5 - 8,5 (non dilué)
Point d'éclair	> 100 °C
Densité	env. 1,12 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Matières à éviter	Oxydants Des bases fortes Acides forts
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 1.000 - 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

**SCANNER**Version 1 / F  
102000002573

5/7

Date de révision: 07.03.2007  
Date d'impression: 09.03.2007

Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau.
Irritation des yeux	Irritation sévère des yeux.
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Poissons) > 100 mg/l
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnie) > 100 mg/l
Toxicité pour les algues	CI50 (Algues) > 100 mg/l

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG**

No ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT SOLUTION)

**ADNR**

Marchandise non dangereuse

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**GGVE**

Marchandise non dangereuse

**GGVS**

Marchandise non dangereuse

**IATA\_C**

Marchandise non dangereuse

**IATA\_P**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse



## SCANNER

Version 1 / F  
102000002573

6/7  
Date de révision: 07.03.2007  
Date d'impression: 09.03.2007

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- . MCPA, sel de DMA
- . Sels de 2,4-D
- . Clopyralid, sel de monoéthanolamine

Symbole(s)

Xn Nocif

Phrase(s) de risque

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xn Nocif

Phrase(s) de risque

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.  
Contient 2,4-D sel de diméthylamine. Peut déclencher une réaction allergique.  
Contient du clopyralid sel de monoéthanolamine. Peut déclencher une réaction allergique.

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Maladies professionnelles

**SCANNER**Version 1 / F  
102000002573

7/7

Date de révision: 07.03.2007  
Date d'impression: 09.03.2007

## Tableau(x) Numéro(s) :

- |        |  |
|--------|--|
| 49     | Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.               |
| 49 Bis | Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.   |
| 84     | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). |

**16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

- |           |   |
|-----------|---|
| R20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  |
| R22       | Nocif en cas d'ingestion.   |
| R36       | Irritant pour les yeux.   |
| R41       | Risque de lésions oculaires graves.   |
| R43       | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  |
| R51/53    | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--